

**MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA FRANCOPHONIE**

DIRECTION REGIONALE DE LA BAGOUE

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union Discipline Travail**

CONTRIBUTION A L'APPEL A COMMUNICATION A CIDOC 2015

THEME

**LA POLITIQUE DE DOCUMENTATION DES BIENS
CULTURELS EN COTE D'IVOIRE**

AUTEUR

COULIBALY Mamadou

Directeur régional de la Culture
et de la Francophonie de la Bagoué

Tél. : (+225) 07254733/04962536

Email : coulmager@yahoo.fr

Juillet 2015

INTRODUCTION

La politique nationale de documentation des biens culturels ivoiriens était assurée auparavant par les musées nationaux et régionaux. Mais depuis 2012, une autre stratégie a été adoptée ; désormais, elle est non seulement menée par les musées nationaux et régionaux mais également par les trente deux (32) directions régionales du Ministère de la Culture et de la Francophonie. L'avantage de cette méthode est la prise en compte de l'ensemble du patrimoine culturel sur toute l'étendue du territoire national. Le constat qui a permis d'en arriver là est la limite et l'échec des anciennes politiques basées sur les musées nationaux et régionaux et sur l'élaboration de vastes et coûteux programmes d'inventaire et de documentation. En effet, les institutions muséales, par manque de temps et de moyens se préoccupent plutôt de la documentation de leurs collections mal renseignées ou pas du tout que de celle du patrimoine culturel national. C'est pourquoi le Ministère de la Culture et de la Francophonie a élaboré dans les années 2000 des projets de programmes pour inventorier et documenter son patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel. Malheureusement ces projets, souvent évalués à des milliards de FCFA n'ont pu avoir de financements. Ainsi, dans les années 2012 à 2013, le ministère a doté toutes les régions en directions régionales pour faire ce travail. Les informations ainsi collectées au niveau local sont centralisées au ministère à des fins de traitement et d'archivage.

LES ANCIENNES POLITIQUES DE DOCUMENTATION ET LEURS LIMITES

La stratégie adoptée par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers son Ministère de la Culture et de la Francophonie pour réaliser l'inventaire, l'identification et la documentation des biens du patrimoine culturel a beaucoup évolué. Ainsi,

peut-on distinguer entre 1970, année de création d'un ministère de la culture et 2012 deux (2) étapes importantes dans le processus de documentation du patrimoine culturel.

La période de 1970 à 2002 :

Durant cette période, la stratégie en matière de documentation du patrimoine culturel a consisté, de façon implicite à s'appuyer sur les musées nationaux et régionaux pour mener à bien cette activité. Pourtant, on note depuis les premières heures du ministère de la culture la mise en place d'une direction du patrimoine culturel. Cette dernière, qui était censée accomplir cette tâche n'a jamais joué ce rôle comme cela devrait l'être. Au lieu d'être une institution de terrain, elle s'est plutôt contentée d'assumer des fonctions administratives, certainement par manque de moyens.

Quant aux musées nationaux et régionaux, notamment le Musée National d'Abidjan le temps nécessaire pour ce travail a assurément fait défaut, préoccupés comme ils étaient par la recherche d'informations en vue de documenter ou de compléter la documentation de leurs propres collections. En effet, les collections du musée national ont été constituées pendant la période coloniale pour des critères esthétiques sans pour autant se préoccuper de leur provenance ni de leurs fonctions. D'où des problèmes évidents de documentation pour interpréter ce fonds muséal muet. En outre, pour l'atteinte de cet objectif spécifique très ambitieux, des moyens conséquents n'ont pas été mis à leur disposition. Ce qui n'a pas aidé ces structures à assumer cette tâche. Malgré leurs moyens limités et l'ampleur de leurs tâches, ces institutions se sont plus ou moins efforcées à faire ce travail.

En somme, il faut reconnaître que ce n'est pas parce que ces institutions ont failli à leurs missions ou attributions, mais c'est parce qu'elles n'ont pas eu le temps nécessaire et les moyens pour faire ce travail colossal qui nécessitait plutôt d'envisager d'autres stratégies.

La période de 2002 à 2012:

C'est la période qu'on pourrait qualifier de moment de « rêves ou réalités » car face à l'échec de la première méthode, il fallait rechercher d'autres solutions en vue de documenter les biens du patrimoine culturel. Ainsi, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a-t-il adopté une autre tactique. Cela a consisté à l'élaboration et à la rédaction de vastes et ambitieux projets d'inventaire, d'identification et de documentation du patrimoine culturel qui s'élevaient à des milliards de francs CFA. Ces projets ont été ensuite soumis non seulement à l'Etat de Côte d'Ivoire mais aussi et surtout à d'autres Etats et bailleurs de fonds extérieurs. Mais compte tenu de leur coût exorbitant et pour des questions de priorité des dépenses, ceux-ci n'ont jamais pu bénéficier de financements. Face à cette situation de désenchantement, il était nécessaire de trouver une autre solution susceptible d'aider à réaliser cet ambitieux projet capital pour la connaissance et la gestion du patrimoine culturel d'un pays.

LA POLITIQUE DE DOCUMENTATION BASEE SUR LES DIRECTIONS REGIONALES

Les anciennes politiques envisagées pour documenter le patrimoine culturel ayant montré leurs limites, le ministère en charge de la culture a créé des directions régionales dans toutes les régions du pays. Au nombre de trente deux (32), ces directions ont pour missions, entre autres l'inventaire, l'identification et la documentation du patrimoine culturel sur toute l'étendue du territoire national tant matériel qu'immatériel. Le domaine couvert par

cette opération est vaste et diversifié. Il s'étend des sites et monuments aux arts et traditions populaires en passant par les objets meubles. L'objectif de cette opération à moyen et long terme est la constitution d'une banque de données fiable sur le patrimoine culturel ivoirien. Mais pour en arriver là, il faudrait que chaque direction face un travail préliminaire à savoir recenser, identifier et documenter les biens du patrimoine culturel au niveau de la région dont elle a la charge.

A cet effet, en tant que l'un des directeurs régionaux d'une contrée du nord du pays depuis 2013 et à l'instar des autres directions régionales, nous avons déjà amorcé ce travail. En à peine deux (2) ans seulement d'action le résultat est patent en matière de recensement et de documentation de biens culturels. Pour ce qui concerne notre zone d'administration, nous avons déjà recensé un certain nombre d'éléments, notamment dans le domaine du patrimoine immobilier (sites et monuments) et immatériel (danses et événements festifs).

La danse N'Goron



Photos : Internet



Photos : moi-même

L'une des danses les plus connues de la région de la Bagoué est sans conteste le N'Goron. Elle est principalement pratiquée dans les villages du Département de Boundiali. Le N'Goron, à ses débuts était une danse sacrée, exécutée lors des funérailles en clôture de la cérémonie d'initiation des jeunes, qui célèbre le passage de l'enfance à l'âge adulte. Mais aujourd'hui, elle est également une danse de réjouissance exécutée lors d'évènements festifs, notamment pour accueillir des personnalités.

La mosquée de Tengrela (Bôgômissiri)



Photo : Soro Lacina, Conseil régional de Boundiali

La mosquée de type soudanais de Tengrela¹ dite "*Bôgômissiri*" (mosquée en banco) fait partie de la dizaine d'édifices qui en reste encore en Côte d'Ivoire parmi la centaine qu'ils étaient à la fin du 20^{ème} siècle. C'est un monument qui a été construit vers le XVII^{ème} siècle (1655). A noter que depuis le mois de mars 2015, des missions d'identification et de documentation de ce type de monuments ont été initiées par le Ministère de la Culture et de la Francophonie en vue de les proposer pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

1 - localité du nord du pays faisant partie de la région de la Bagoué dont Boundiali est le chef-lieu

Le champ de karité de Tengrela



Photos : Internet

Le champ de karité dans les environs de Tengrela qui dit-on a servi de lieu de repos et de restauration aux soldats (les Sofas) de Samory. Ce site a servi de lieu de repos et de repas aux Sofas de Samory qui après avoir mangé des fruits de karité y ont jeté les graines pêle-mêle. Mais chose curieuse et mystérieuse, les arbres de karité qui y ont poussés forment des rangées bien ordonnées comme si on les avait plantés en lignes. Ce champ de Karité fut d'ailleurs l'objet de recherches scientifiques par l'Université d'Abidjan Cocody.

CONCLUSION

En définitive, comme on le voit, la politique d'identification, d'inventaire et de documentation des biens du patrimoine culturel a connu plusieurs fortunes. Mais parmi toutes ces stratégies adoptées, seule la dernière semble porter ses fruits. En effet, la documentation rassemblée par les directions régionales va être centralisée au niveau national. Cette démarche permettra au ministère de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire de créer une banque de données sur le patrimoine culturel pour des fins de traitement et d'archivage. Pour cela, il est important de mettre en place un organisme autonome qui aura pour tâche la gestion des résultats de tout ce travail. C'est ce qui à notre sens soutiendra cette politique porteuse de documentation du patrimoine culturel ivoirien et favorisera par la même occasion sa protection et sa diffusion.

Fin